

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 389

22 février 2006

SOMMAIRE

(The) AIG African Infrastructure Fund Holding, S.à r.l., Luxembourg	18649	Ilres S.A., Luxembourg	18671
Aries, S.à r.l., Luxembourg	18626	Imatra Holding S.A., Luxembourg	18632
Asia Generics, S.à r.l., Luxembourg	18635	Index Ventures III Investors Alpha, S.à r.l., Luxembourg	18638
Aster 2 S.A., Luxembourg	18644	International Wine Corporation, S.à r.l., Luxembourg	18648
Aster 2 S.A., Luxembourg	18647	Inteuro S.A., Luxembourg	18647
Athis S.A.H., Luxembourg	18669	Kelly Services Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	18671
Balthazar Participations S.A., Luxembourg	18669	King George Holdings Luxembourg IIA, S.à r.l., Luxembourg	18665
Balthazar Participations S.A., Luxembourg	18669	King George Holdings Luxembourg IIA, S.à r.l., Luxembourg	18667
Berin Holding S.A., Luxembourg	18627	Laroc Holdings, S.à r.l., Luxembourg	18636
Cabinet Erman, S.à r.l., Luxembourg	18671	Laroc Holdings, S.à r.l., Luxembourg	18636
Calao Holding S.A., Luxembourg	18626	Lellinv Holding S.A., Luxembourg	18633
Capricorn, S.à r.l., Luxembourg	18632	Manhattan Securities Holding S.A., Luxembourg	18626
Celimage S.A., Luxembourg	18634	Miele, S.à r.l., Luxembourg	18669
Citco Richcourt (Luxembourg) S.A., Luxembourg	18636	Nicoba S.A.H., Luxembourg	18633
Curzon Capital Partners II Finance, S.à r.l., Luxembourg	18633	Oikia Holding S.A., Luxembourg	18648
DA.TI. S.A.H. Holding S.A., Luxembourg	18627	Oikia Holding S.A., Luxembourg	18648
Dynabrade Europe, S.à r.l., Wormeldange-Haut ..	18669	Oikia Holding S.A., Luxembourg	18648
Electronics For Imaging (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	18627	Parc Val Ste Croix S.A., Erpeldange-Ettelbruck ..	18634
Etablissements Bernard-Joseph S.A., Luxembourg	18637	Powergen Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	18670
Etablissements Bernard-Joseph S.A., Luxembourg	18637	Prinvest Holding S.A., Luxembourg	18635
Etablissements Bernard-Joseph S.A., Luxembourg	18637	Redevco Retail Luxembourg S.A., Luxembourg ..	18658
Euro Directory S.A., Luxembourg	18670	Rendite Lux S.A., Luxembourg	18671
Expanding International Finance S.A., Luxembourg	18668	Richcourt Group S.A., Luxembourg	18637
F.R. Sunrise Holding S.A., Luxembourg	18668	S.H.F. S.A., Luxembourg	18669
Fiduciaire Deflorenne & Associés, S.à r.l., Luxembourg	18626	S.H.F. S.A., Luxembourg	18670
Finasco Holding S.A., Luxembourg	18637	Salve Holdings S.A., Luxembourg	18635
GD Fid Luxembourg S.A., Luxembourg	18648	SGAM AI Multi Strategy Fund, Sicav, Luxembourg	18634
Gearbox Event Logistics S.A., Dudelange	18672	T.M. Fin S.A., Luxembourg	18670
Gearbox Event Logistics S.A., Dudelange	18672	Theodule, S.à r.l., Luxembourg	18670
Gearbox Motor Sport Events S.A., Dudelange ..	18672	Unigra International S.A., Luxembourg	18668
Gearbox Motor Sport Events S.A., Dudelange ..	18672	United Market Research, S.à r.l., Luxembourg ..	18671
Grainger Luxembourg Germany Holdings, S.à r.l., Münsbach	18651	Veropar S.A., Luxembourg	18668
H.N.L.C. S.A., Luxembourg	18635	Winterthur-Europe Assurances S.A., Luxembourg ..	18668
ICO Capital S.A., Luxembourg	18636		

FIDUCIAIRE DEFLORENNE & ASSOCIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 111.495.

—
Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social de la société en date du 17 novembre 2005 à 16.00 heures

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers l'adresse suivante: 21, côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06213. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101026.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

MANHATTAN SECURITIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 76.015.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01439, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFICODEC, S.à r.l.

Signatures

(098758.3/4185/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

CALAO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 84.101.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02398, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(098768.3/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

ARIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 104.188.

—
EXTRAIT

Il résulte de décisions des Associés de la Société prises à Luxembourg en assemblée générale en date du 3 octobre 2005 que:

- Madame Emanuela Brero, directrice d'administration de sociétés, née le 25 mai 1970, à Bra (Cuneo), Italie, ayant son adresse au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, est nommée en tant que gérant de la Société, pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Julian Asquith, cette nomination prenant effet le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02811. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098790.3/1035/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

BERIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 58.617.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02396, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(098770.3/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

DA.TI. S.A.H. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 64.721.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02402, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(098773.3/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

ELECTRONICS FOR IMAGING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,400.-.

Registered office: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R. C. Luxembourg B 111.773.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the seventh day of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

ELECTRONICS FOR IMAGING INC., a corporation incorporated under the laws of Delaware, United States of America, with registered office at 1209 Orange Street, DE 19801 Wilmington Delaware, registered at the Foster City (California) Trade and Company Register under number 94-3086355,

here represented by Mrs Cornelia Mettlen, employee, with professional address at 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, by virtue of a power of attorney given on September 30, 2005.

The said power of attorney, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The object of the Company is the granting of loans or borrowing in any form with or without security and raising of funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt instruments or debt securities, convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise.

The Company may hold participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, control, manage, as well as develop these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, and negotiations or in any manner participate in the establishment, development and control of any company or enterprise or render any assistance to any company or enterprise (whether or not the Company has any participation in such company or enterprise).

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of it purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name ELECTRONICS FOR IMAGING (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-) represented by four hundred ninety-six (496) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The managers need not to be shareholders. The managers are appointed and may be dismissed ad nutum by the sole shareholder of the Company.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the Company will be validly committed towards third parties by the joint signature of two managers, with necessarily the signature of one category A and one category B manager.

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the board of manager can validly deliberate in the presence of at least a majority of category A managers and one category B manager. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented at the meeting, with necessarily a simple majority in each category of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers to be held in Luxembourg by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. The board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions, the text of which shall be sent to all shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, telefax or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolutions.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion of its/their shareholding(s) in the company upon the adoption of a resolution of the board of managers proposing the dividend distribution and upon the adoption of a shareholders' resolution deciding the dividend distribution.

Art. 18. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends before the end of the current financial year, including during the first financial year, under the following conditions.

The manager or the board of managers has to establish an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet be reviewed by an independent auditor at the Company's expenses.

The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sum to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 19. The dissolution and the liquidation of the Company must be decided by an extraordinary shareholders meeting in front of a Luxembourg notary.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, shall appoint one or more liquidators that will carry out the liquidation, shall specify the powers of such liquidator(s) and determine his/their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company, if any, shall be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2005.

Subscription - Payment

All the four hundred ninety-six (496) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, have been subscribed by ELECTRONICS FOR IMAGING INC., prenamed, and have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Appoint the followings as managers:

Category A Manager:

- Mr Joseph Robert Cutts, Business Executive, born on June 21, 1963 in California (USA), residing at 2268, Allegheny Way, San Mateo, California 94002, USA;

- Mr Fred Rosenzweig, Business Executive, born on February 9, 1956 in Pennsylvania (USA), residing at 225, Frances Drive, Los Altos, California 94022, USA;

- Mr Georg Hollenbach, Business Executive, born on April 26, 1961 in Kiel (Germany) residing at Palstek 7, Schoenberger Strand (Germany).

Category B Manager:

- Mr Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, Executive Manager, born on September 21, 1963 in Heerlen (Netherlands), residing at 26, rue des Carrefours, L-8124 Bridel (Grand Duchy of Luxembourg);

- Mr Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, born on February 28, 1971 in Geleen (Netherlands), residing at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The duration of the managers' mandate is unlimited.

2. Fix the address of the Company at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Münsbach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le sept octobre.

Par-devant Maître Henri Hellincxx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

ELECTRONICS FOR IMAGING INC, une société (corporation) constituée et régie par la loi du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, DE 19801 Wilmington, Etats-Unis, enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés de Foster City, Californie, Etats-Unis, sous le numéro 94-3086355,

ici représentée par Madame Cornelia Mettlen, employée, avec adresse professionnelle au 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 septembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet de prêter, emprunter avec ou sans garantie et réunir des fonds, et notamment émettre des titres, des obligations, des billets à ordre et autres instruments ou titres de dettes, convertibles ou non, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres.

La Société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que contrôler, gérer et mettre en valeur ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, ou leur fournir toute assistance (que la Société ait ou n'ait pas de participation dans telle société ou entreprise).

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination ELECTRONICS FOR IMAGING (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont nommés et révocables ad nutum par l'associé unique de la Société.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société est valablement engagée vis à vis des tiers par la signature de son gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société est valablement engagée vis à vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants, avec obligatoirement la signature d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut valablement délibérer qu'en présence d'au moins une majorité de gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés avec obligatoirement une majorité simple dans chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil à tenir au Luxembourg par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 13. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq, les décisions des associés peuvent être adoptées par voie de résolutions circulaires, le texte desquelles devra être envoyé à tous les associés par écrit, soit en faisant parvenir le document original, soit par télégramme, télex, téléfax ou e-mail. Les associés émettront leur vote par la signature du procès-verbal des résolutions circulaires.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'associé unique/aux associés en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société dès adoption par le conseil de gérance d'une résolution proposant le versement de dividende et adoption d'une résolution des actionnaires décidant le versement de dividende.

Art. 18. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement de dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, y compris durant le premier exercice social, sous les conditions suivantes:

Le gérant ou le conseil de gérance doit établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprise aux frais de la Société.

Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 19. La dissolution et la liquidation de la Société doivent être décidées par une assemblée extraordinaire des associés devant un notaire luxembourgeois.

L'assemblée générale des associés ou le seul associé, le cas échéant, nommera un ou plusieurs liquidateurs qui exécuteront la liquidation, spécifiera les pouvoirs de ce(s) liquidateur(s) et déterminera sa/leur rémunération.

Lorsque la liquidation est clôturée, les produits de la liquidation de la Société, si il y en existe, seront attribués aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2005.

Souscription - Libération

Toutes les quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune ont été souscrites par ELECTRONICS FOR IMAGING INC., précitée, et ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Joseph Robert Cutts, Business Executive, né le 21 juin 1963 en Californie, Etats-Unis, demeurant au 2268, Allegheny Way San Mateo, California 94002, USA;

- Monsieur Fred Rosenzweig, Business Executive, né en Pennsylvanie, Etats-Unis, le 9 février 1956, demeurant au 225, France Drive, Los Altos, California 94022, USA;

- Monsieur Georg Hollenbach, Business Executive, né le 26 avril 1961 à Kiel, Allemagne, demeurant au Palsteck 7, Schoenberger Strand, Allemagne.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays-Bas, demeurant, 26, rue des Carrefours, L-8124 Bridel, Luxembourg;

- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas, demeurant, 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

2. Fixer l'adresse du siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Münsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Mettlen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 14 octobre 2005, vol. 433, fol. 46, case 10. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 novembre 2005.

H. Hellinckx.

(099869.3/242/307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

IMATRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 74.965.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02404, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(098777.3/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

CAPRICORN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 104.189.

EXTRAIT

Il résulte de décisions des Associés de la Société prises à Luxembourg en assemblée générale en date du 3 octobre 2005 que:

- Madame Emanuela Brero, directrice d'administration de sociétés, née le 25 mai 1970, à Bra (Cuneo), Italie, ayant son adresse au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, est nommée en tant que gérant de la Société, pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Julian Asquith, cette nomination prenant effet le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02810. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098791.3/1035/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

LELLINV HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 58.621.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02407, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(098778.3/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

**CURZON CAPITAL PARTNERS II FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CCP II ADVISORY, S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 108.898.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

J. Elvinger

Notaire

(098780.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

NICOBA S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 29.800.

RECTIFICATIF

L'an deux mille cinq, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding NICOBA S.A., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg section B numéro 29.800, constituée suivant acte reçu le 29 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, page 5809.

L'assemblée est présidée par Monsieur Rudolf Borre, industriel, demeurant à Knokke (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Ghislaine Heiremans, administrateur, demeurant à Knokke (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Rectification des résolutions du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue par acte authentique en date du 7 novembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 447 du 15 juin 2001.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de constater que:

- lors de l'assemblée générale extraordinaire du 7 novembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 447 du 15 juin 2001, on a acté que le capital social de la société était augmenté à concurrence de BEF 13.750.000,- (treize million sept cent cinquante mille francs belges) avec émission de 13.750 (treize mille sept cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de BEF 1.000,- (mille francs belges) chacune;

- cette même augmentation de capital aurait dû se faire sans émission d'actions nouvelles et avec suppression de la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée décide que l'acte précité du 7 novembre 2000 doit avoir rétroactivement, à partir du 7 novembre 2000, le libellé suivant:

a) le 1^{ère} alinéa de la 1^{er} résolution:

«L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de BEF 13.750.000,- (treize millions sept cent cinquante mille francs belges) pour le porter de son montant actuel de BEF 46.250.000,- (quarante-six millions deux cent cinquante mille francs belges) à BEF 60.000.000,- (soixante millions de francs belges), par incorporation au capital des bénéficiaires reportés de la société à concurrence du même montant, sans émission d'actions nouvelles et avec suppression de la valeur nominale des valeurs existantes.»;

b) la deuxième résolution:

«Suite à la résolution qui précède, le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante»:

«Le capital social est fixé à BEF 60.000.000,- (soixante millions de francs belges), représenté par 46.250 (quarante-six mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Borre, H. Janssen, G. Heiremans, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, vol. 150S, fol. 36, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2005.

J. Elvinger.

(100007.3/211/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

PARC VAL STE CROIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9147 Erpeldange-Ettelbruck, 2A, Beim Dreieck.

R. C. Luxembourg B 104.982.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03542, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Signature.

(098781.3/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

CELIMAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 84.677.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

J. Elvinger

Notaire

(098782.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

SGAM AI MULTI STRATEGY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 102.394.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 18 juillet 2005

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle de juillet 2006, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Philippe Brosse, Arié Assayag et Benoît Ruaudel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Corporate and domiciliary agent

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03680. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(098950.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

18635

PRINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 58.624.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02411, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(098788.3/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

ASIA GENERICS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 108.467.

EXTRAIT

Il résulte de décisions des Associés de la Société prises à Luxembourg en assemblée générale en date du 6 octobre 2005 que:

- Madame Emanuela Brero, directrice d'administration de sociétés, née le 25 mai 1970, à Bra (Cuneo), Italie, ayant son adresse au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, est nommée en tant que gérant de la Société, pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Julian Asquith, cette nomination prenant effet le 6 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02809. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098792.3/1035/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

SALVE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 75.052.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03220, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Signatures.

(098806.3/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

H.N.L.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 99.768.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 9 novembre 2005

Résolutions

1. Le Conseil décide de nommer Monsieur Richard Teeuwen, demeurant Oldenhav 7, NL-7963 SH Ruinen, en tant qu'administrateur-délégué de la société pour une durée de quatre (4) ans, jusqu'à l'Assemblée Générale à tenir en 2009. Il pourra engager la société sous sa signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

H.N.L.C. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03337. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099088.3/4181/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

ICO CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 91.851.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02649, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Signatures.

(098808.3/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

CITCO RICHCOURT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 90.338.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03223, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Signatures.

(098809.3/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

LAROC HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 108.006.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 4 novembre 2005 que:

1. Monsieur Jeremy Conway a démissionné de son mandat de gérant;

2. Les gérants suivants ont été nommés avec effet immédiat et pour une période indéterminée:

- Nicholas Clarry, né le 9 janvier 1972 à Reading, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 111 Strand, Londres, WC2R, OAG, Royaume-Uni;

- Richard Perris, né le 8 avril 1978 à Nuneaton, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 111 Strand, Londres, WC2R, OAG, Royaume-Uni;

- Emanuela Brero, née le 25 mai 1970 à Bra, Italie, avec adresse professionnelle au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 novembre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02802. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098819.3/1035/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

LAROC HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 108.006.

Il résulte du contrat de cession de parts sociales du 4 novembre 2005 que la société PINECORE LIMITED, a transféré 500 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à ALPHA TOPCO LIMITED, ayant son siège social au 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, enregistrée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 91630.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 novembre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02801. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098821.3/1035/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

RICHCOURT GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 90.339.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03229, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Signatures.

(098812.3/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

FINASCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 27.769.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2005, réf. LSO-BJ03061, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Signature.

(098817.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

ETABLISSEMENTS BERNARD-JOSEPH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 219, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 11.947.

Le bilan établi au 31 décembre 2002, et enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK00921, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour ETABLISSEMENTS BERNARD-JOSEPH S.A.

E.C.G. S.A.

Signature

(098844.3/1039/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

ETABLISSEMENTS BERNARD-JOSEPH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 219, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 11.947.

Le bilan établi au 31 décembre 2003, et enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK00917, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour ETABLISSEMENTS BERNARD-JOSEPH S.A.

E.C.G. S.A.

Signature

(098847.3/1039/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

ETABLISSEMENTS BERNARD-JOSEPH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 219, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 11.947.

Le bilan établi au 31 décembre 2004, et enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK00911, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour ETABLISSEMENTS BERNARD-JOSEPH S.A.

E.C.G. S.A.

Signature

(098848.3/1039/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

INDEX VENTURES III INVESTORS ALPHA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 112.141.

 —
STATUTES

In the year two thousand and five, on the third of November.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

INDEX VENTURES III (DELAWARE) L.P., with registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware (United States of America) and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number SRV 040898621 - 3895235, represented by M^e Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on October 31, 2005, which shall be annexed to the present deed after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declared to form:

Title I.- Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, especially the laws of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and of September 18, 1933 on limited liability companies, as amended, and the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is INDEX VENTURES III INVESTORS ALPHA, S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation that it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period.

The life of the company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any participant.

Title II.- Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at nine hundred and four thousand Euro (904,000.- EUR), represented thirty-six thousand one hundred and sixty (36,160) parts with a nominal value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, entirely subscribed and fully paid up.

Art. 7. Every part entitles its owner to one (1) vote.

Parts are freely transferable among participants. Transfer of parts *inter vivos* to non-participants may only be made with the prior approval of participants representing seventy-five per cent (75%) of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The parts are indivisible with regard to the company, which admits only one (1) owner for each of them.

Parts in the company shall not be redeemable at the request of a participant.

The company, however, may redeem its parts whenever the sole manager or, as the case may be, the board of managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the part redemption is immediately followed by a part capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the company.

Title III.- Management

Art. 8. The company is managed by one (1) or more managers, whether participant(s) or not, who is/are appointed by the sole participant or by the general meeting of participants for a fixed and irrevocable term.

Such fixed and irrevocable term shall expire each year on the date on which the participant(s) approve the financial statements relating to the preceding financial year. The general meeting of participants has the power to remove any manager at any time without giving reasons. Following the end of a fixed and irrevocable term, any manager's appointment shall be renewable for a successive term having the same duration as the previous term.

The powers and remunerations of any manager possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

The office of a manager shall be vacated if:

1. he resigns his office by notice to the company; or
2. he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager;
3. he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally; or
4. he is removed from office by resolution of the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

Insofar as the law allows, every present or former manager of the company shall be indemnified out of the assets of the company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a manager.

Art. 9. All resolutions taken by the sole manager are validly adopted if they are in writing.

If there are more than one (1) manager, the board of managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the board of managers to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the board of managers, who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present in person at such meeting, shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the board of managers, who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such a communications device, shall ratify their votes so cast by signing a copy of the minutes of the meeting.

The board of managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him, as often as the interest of the company so requires.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two (2) managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one (1) or more managers, who will be called «managing director(s)». The board of managers may also appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signature, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to the previous paragraph, the company is validly bound in any circumstances by the joint signatures of any two (2) managers.

Art. 10. The sole manager or, as the case may be, the board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object, except those expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of participants.

The sole manager or, as the case may be, the board of managers may decide to make a distribution of interim dividends. A decision to distribute interim dividends may only be taken on the basis of interim financial statements (balance sheet and profit and loss account) which evidence that the company has sufficient distributable amounts to fund the distribution.

The amount capable of being distributed by way of an interim distribution shall not exceed the amount of net profits realised since, as the case may be, either the date of incorporation or the close of the last business year preceding the distribution (provided the annual financial statements pertaining to that year have been approved), increased by profits carried forward and amounts drawn from the available free reserves and reduced by losses carried forward and amounts allocated to the legal reserve.

Art. 11. A manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV.- General meeting

Art. 12. All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one (1) but less than twenty-five (25) participants, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the management. No decision is deemed validly taken, unless it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of participants shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V.- Financial year - Accounts - Reserves

Art. 13. The company's financial year runs from January 1 to December 31 each year. Exceptionally the first financial year shall begin at incorporation and close on December 31, 2005.

Art. 14. Each year, as of December 31, the management will draw up the balance sheet that will (i) contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and (ii) be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the receivables owed by the manager(s), auditor(s) and participants to the company.

At the same time the management will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of participants together with the balance sheet.

Art. 15. Each participant may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 16. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five per cent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Art. 17. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one (1) or more liquidators who need not to be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 18. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Subscription - Payment

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire capital as follows:

- INDEX VENTURES III (DELAWARE) L.P., prenamed	<u>36,160</u>
Total: thirty-six thousand one hundred and sixty parts	36,160

The parts have been fully paid up by payments in cash, so that the amount of nine hundred and four thousand Euro (904,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 11,900.- EUR.

Extraordinary general meeting

After having verified that the articles of association have been correctly recorded, the sole participant of the company passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at three (3).

2. Are appointed as managers of the company for a fixed term expiring immediately after the annual general meeting of participants approving the financial statements relating to the financial year 2005:

- Mr David Gerard Gardner, born in Wrexham (United Kingdom) on June 17, 1956, professionally residing at 1 Seaton Place, St Helier, Jersey (Channel Islands);

- Mr David Andrew Hall, born in Newtownards (Northern Ireland, United Kingdom) on March 2, 1963, professionally residing at 1 Seaton Place, St Helier, Jersey (Channel Islands);

- Mrs Katherine Wilson, born in Maidstone (United Kingdom) on November 30, 1964, professionally residing at 1 Seaton Place, St Helier, Jersey (Channel Islands).

3. The company shall have its registered office in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille cinq, le trois novembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

INDEX VENTURES III (DELAWARE) L.P., avec siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware (Etats-Unis d'Amérique) et immatriculée auprès du Secrétariat de l'Etat de Delaware sous le numéro SRV 040898621 - 3895235, représentée par M^e Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée du 31 octobre 2005, laquelle procuration restera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er}.- Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est INDEX VENTURES III INVESTORS ALPHA, S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Titre II.- Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à neuf cent quatre mille euros (904.000,- EUR), divisé en trente-six mille cent soixante (36.160) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une (1) voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non-associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un (1) seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes qu'il fixera et dans les limites prévues par la loi et les statuts, racheter ses propres parts sociales.

A moins que le rachat des parts sociales ne soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la société.

Titre III.- Administration

Art. 8. La société est administrée par un (1) ou plusieurs gérants, associé(s) ou non, qui est/sont nommé(s) par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, pour une période fixe et irrévocable.

Cette période fixe et irrévocable expire chaque année à la date à laquelle l'(es) associé(s) approuve(nt) les comptes se rapportant à l'année sociale précédente. L'assemblée générale des associés a le pouvoir de révoquer un gérant à tout moment et sans justification. Après la fin d'une période fixe et irrévocable, le mandat de chaque gérant peut être renouvelé pour une nouvelle période ayant la même durée que la période précédente.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Le poste d'un gérant sera vacant si:

1. il démissionne de son poste avec préavis à la société; ou
2. il cesse d'être gérant par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste de gérant; ou
3. il tombe en faillite ou conclut un arrangement avec ses créanciers; ou
4. il est révoqué par une résolution du/des associé(s).

Dans les limites de la loi, chaque gérant, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction de gérant.

Art. 9. Toutes les décisions prises par le gérant unique sont valablement adoptées si elles le sont par écrit.

S'il y a plus d'un (1) gérant, le conseil de gérance peut choisir un président parmi ses membres; cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Un gérant empêché de participer à une réunion du conseil de gérance peut désigner par écrit, télex, téléfax ou télégramme, un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter à cette réunion et de voter en son nom.

Tout membre du conseil de gérance qui participe à une réunion du conseil de gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du conseil de gérance présents à cette réunion (soit en personne, soit par mandataire, soit au moyen de ce type de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion, sera pris en compte pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du conseil de gérance qui participent à une réunion du conseil de gérance via un tel moyen de communication doivent ratifier leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité des gérants est présente ou représentée.

Les résolutions doivent être adoptées à la majorité des votes favorables des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Des résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion. Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou par deux (2) gérants.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un (1) ou plusieurs gérants, qui prendront la dénomination de «gérant(s)-délégué(s)». Le conseil de gérance peut également nommer des mandataires de la société, qui ont le pouvoir d'engager la société sous leur seule signature, mais uniquement dans les limites déterminées pour leur mandat.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants, sauf si des décisions spéciales aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil de gérance conformément au paragraphe précédent.

Art. 10. Le gérant ou, selon le cas, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la loi à l'assemblée générale.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance peut décider de distribuer des dividendes intérimaires. Une décision de distribuer des dividendes intérimaires ne peut être prise que sur base d'un état comptable intermédiaire (bilan et compte de pertes et profits) qui prouve que la société dispose de montants distribuables suffisants pour financer la distribution.

Le montant susceptible d'être distribué par distribution intermédiaire ne pourra excéder le montant des bénéfices nets réalisés depuis, selon le cas, soit le jour de la constitution, soit la clôture du dernier exercice social précédant la distribution (pourvu que le bilan annuel concernant cet exercice ait été approuvé), augmenté des bénéfices reportés et des montants prélevés sur des réserves libres disponibles, et réduit des pertes reportées et des montants à allouer à la réserve légale.

Art. 11. Un gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 12. Toutes les décisions excédant les pouvoirs du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Ces décisions doivent être prises par écrit et consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un (1), mais moins de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise, sauf si elle a été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront à Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V.- Année comptable - Comptes - Réserves

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. De manière exceptionnelle, le premier exercice commence à la date de constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.

Art. 14. Chaque année le 31 décembre, le conseil de gérance établit un état financier qui (i) contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société et (ii) sera accompagné d'une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes du ou des gérant(s), commissaire(s) et associés envers la société.

En même temps, la gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 15. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 16. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un (1) ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateur(s) aura/ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

- INDEX VENTURES III (DELAWARE) L.P., prénommée	36.160
Total: trente-six mille cent soixante parts sociales,	36.160

Les parts sociales ont été entièrement libérées par apport en numéraire, de sorte que le montant de neuf cent quatre mille euros (904.000,- EUR) est à la disposition de la société à partir de ce moment, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 11.900,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Après avoir vérifié que les statuts aient été correctement reproduits, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois (3).

2. Sont nommés gérants pour une période fixe expirant après l'assemblée générale des associés approuvant les comptes de l'exercice social 2005:

- Monsieur David Gerard Gardner, né à Wrexham (Royaume-Uni), le 17 juin 1956, résidant à titre professionnel au 1 Seaton Place, St Helier, Jersey (Channel Islands);

- Monsieur David Andrew Hall, né à Newtownards (Irlande du Nord, Royaume-Uni), le 2 mars 1963, résidant à titre professionnel au 1 Seaton Place, St Helier, Jersey (Channel Islands); et

- Madame Katherine Wilson, née à Maidstone (Royaume-Uni), le 30 novembre 1964, résidant à titre professionnel au 1 Seaton Place, St Helier, Jersey (Channel Islands).

3. Le siège social de la société est établi à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Steffen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 11, case 10. – Reçu 9.040 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2005.

P. Frieders.

(104428.3/212/365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

ASTER 2 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 102.802.

In the year two thousand and five, on the twenty ninth of September.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Hubert Janssen, jurist residing at Torgny (Belgium), acting as the representative of the Board of Directors of the Company, pursuant to a resolution of the Board of Directors dated 30 November 2004,

an excerpt of the minutes of this meeting, initialled *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer, acting in his said capacity, has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

1. The Company has been incorporated by a deed drawn up by the Luxembourg notary Anja Holtz dated 30 August 2004, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102.802 and whose articles have been published in *Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations* under number 1167 dated 17 November 2004, page 55975.

2. The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have been amended by:

- a shareholders' meeting dated 24 November 2004 drawn up by the Luxembourg notary Joseph Elvinger, pre-named, in order to increase the nominal value of the shares from EUR 1.25 to EUR 2; such deed has been published in *Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations* under the number 472 dated 20 May 2005, p. 22644;

- a notarial deed dated 24 November 2004 drawn up by the Luxembourg notary Joseph Elvinger, pre-named, enacting the increase of the share capital from thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) to two million eight hundred and seventeen thousand and three hundred and twenty-eight Euro (EUR 2,817,328) by creating and issuing one million three hundred and ninety-three thousand and one hundred and sixty-four (1,393,164) new shares, with a nominal value of two Euro (EUR 2) each; such deed has been published in *Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations* under the number 527 dated 28 May 2005, p. 24327;

- a shareholders' meeting dated 30 November 2004 drawn up by the Luxembourg notary Joseph Elvinger, pre-named, in order to amend the articles of incorporation of the Company; such deed has been published in *Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations* under the number 664 dated 7 July 2005, p. 31846; and

- a notarial deed dated 30 November 2004 drawn up by the Luxembourg notary Joseph Elvinger, pre-named, enacting the increase of the share capital from two million eight hundred and seventeen thousand and three hundred and twenty-eight Euro (EUR 2,817,328) to three million four hundred and five thousand five hundred and fourteen Euro (EUR 3,405,514) by creating and issuing two hundred and ninety-four thousand ninety-three (294,093) new shares with a nominal value of two Euro (EUR 2) each; such deed has been published in *Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations* under the number 689 dated 13 July 2005, p. 33058.

3. The subscribed capital of the Company is fixed at three million four hundred and five thousand five hundred and fourteen Euro (EUR 3,405,514), divided into one million seven hundred two thousand seven hundred and fifty seven (1,702,757) shares, with a par value of two Euro (EUR 2) each, fully paid up (by 100%).

4. Pursuant to article 6 of the Articles, the Company has an un-issued but authorized share capital of an amount of a maximum of five hundred million Euro (EUR 500,000,000) and is subject to the specific limits and conditions set out under article 6 of the Articles.

5. The increase of the subscribed share capital shall be realised within the strict limits defined in article 6 of the Articles, which are as following:

«The board of directors is authorized, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles in the *Mémorial, Recueil C*, to issue the Warrants and/or convertible debt instruments, convertible bonds or similar instruments including but not limited to preferred equity certificates convertible or not. and to increase the share capital within (he limits of the authorized share capital in one or several instalments, in accordance with the provisions of the Investment Agreement and/or of the Warrant Instrument as applicable.

Such Shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the board of directors may determine in accordance with the provisions of the Investment Agreement and of the Warrant Instrument as applicable.

The board of directors may in particular determine:

- the time and the number of the Shares to be subscribed and issued,
- whether the Shares have to be offered on a pre-emptive basis to the existing shareholders in proportion of the capital represented by their shares or not,
- whether a share premium will be paid on the Shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any,
- whether the Shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind,
- that Shares will be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the board of directors in accordance with the provisions of the Investment Agreement and/or of the Warrant Instrument as applicable.

The board of directors may delegate to any authorised director of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the board of directors within the limits of the authorized share capital, the present article 6 shall be amended accordingly.»

6. In its meeting of 29 September 2005, the Board of Directors of the Company has decided to increase the subscribed share capital of the Company with an amount of EUR 34,486 (thirty-four thousand four hundred and eighty-six Euro) pursuant to article 6 of the articles of association of the Company in order to raise it from its current amount of EUR 3,405,514 (three million four hundred five thousand five hundred and fourteen Euro) to EUR 3,440,000 (three million four hundred and forty thousand Euro) by creating and issuing 17,243 (seventeen hundred thousand two hundred and forty-three) new shares with a nominal value of two Euro (EUR 2) each (the «New Shares»), together with a global share premium of EUR 78,944 (seventy-eight thousand nine hundred and forty-four Euro), within the limits of the authorised share capital, within the limits of the authorised share capital.

7. The New Shares have been fully subscribed on 29 September 2005 by ASTER 1 S.A., a public limited liability company, having its registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102.811 and incorporated under the Luxembourg law pursuant to a deed dated on 30 August 2004 and published in Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 1170 dated 18 November 2004, page 56116.

8. The Board of Directors has decided that the paying up of the New Shares and of the share premium has to be done by contribution in kind consisting in by contribution in kind consisting in a claim for a total amount of EUR 113,430 (one hundred thirteen thousand four hundred and thirty Euro) (the «Claim»).

9. The New Shares and the share premium have been fully paid up on 29 September 2005 by ASTER 1 S.A. through a contribution in kind consisting in the Claim which has been supervised by ERNST & YOUNG, having its registered office at 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach (Luxembourg), Grand Duchy of Luxembourg, independent auditor («réviseur d'entreprise») and its report dated 29 September 2005 concludes as follows:

10. «6. Conclusion

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 17,243 shares of EUR 2 each to be issued together with a total share premium of EUR 78,944. The total value of the contribution is EUR 113,430.»

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES

Société à responsabilité limitée. Réviseur d'entreprises

Karen Wauters

Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg

September 29th, 2005».

This report will remain here annexed, signed *ne varietur* by the appearing parties.

11. The Board of Directors has further decided to grant full power to Mr Hubert Janssen to execute and sign on his sole signature all formalities related to such capital increase.

12. The justifying documents of the subscription and of the payment of the New Shares and of the share premium have been consequently produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

13. As a consequence of such increase of capital of the Company, the article 5 paragraph 1 of the Articles regarding the subscribed capital is amended and now reads as follows:

«The share capital of the Company is fixed at three million four hundred and forty thousand Euro (EUR 3,440,000) divided into one million seven hundred and twenty thousand (1,720,000) shares, with a par value of two Euro (EUR 2) each.

14. As a consequence of such increase of capital of the Company, the article 6 paragraph 1 of the Articles regarding the subscribed capital is amended and now reads as follows:

The Company has an issued but authorised share capital of a maximum amount of four hundred and ninety-nine million nine hundred and sixty-five thousand five hundred and fourteen Euro (EUR 499,965,514).»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at three thousands five hundred Euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

A comparu:

M. Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du Conseil d'Administration de la Société, en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration en sa réunion du 30 novembre 2004,

un extrait du procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé *ne varietur* par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. La Société a été constituée suivant acte notarié reçu par le notaire luxembourgeois Anja Holtz en date du 30 août 2004, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 102.802 et dont les

statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 1167 du 17 novembre 2004, page 55975.

2. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés en vertu d':

- une assemblée extraordinaire des actionnaires du 24 novembre 2004 établie par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger, précité, portant augmentation de la valeur nominale des actions de 1,25 EUR à 2 EUR, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 472 du 20 mai 2005, p. 22644;

- un acte notarié du 24 novembre 2004 établie par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger, précité, actant l'augmentation du capital social de trente et un mille euros (31.000 EUR) à deux millions huit cent dix-sept mille trois cent vingt-huit euros (2.817.328 EUR) par la création et l'émission de mille trois cent quatre-vingt-treize mille cent soixante-quatre (1.393.164) nouvelles actions d'une valeur nominale de deux euros (2 EUR) chacune, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 527 du 28 mai 2005, p. 24327;

- une assemblée extraordinaire des actionnaires du 30 November 2004 établie par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger, précité, relative à la modification des statuts de la Société, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 664 du 7 July 2005, p. 31846; and

- un acte notarié du 30 novembre 2004 établi par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger, précité, actant l'augmentation du capital social de deux millions huit cent dix-sept mille trois cent vingt-huit euros (EUR 2.817.328) à trois millions quatre cent cinq mille cent quatorze euros (EUR 3.405.514) par la création et l'émission de deux cents quatre-vingt-quatorze mille quatre-vingt-treize (294.093) nouvelles actions d'une valeur nominale de deux euros (2 EUR) chacune, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 689 du 13 July 2005, p. 33058.

3. Le capital social de la Société est actuellement fixé à trois millions quatre cent cinq mille cinq cent quatorze euros (EUR 3.405.514), représenté par un million sept cent deux mille sept cent cinquante-sept (1.702.757) actions, ayant une valeur nominale de deux euros (2 EUR) chacune, entièrement libérées (à raison de 100%).

4. Conformément à l'article 6 des Statuts, la Société a un capital autorisé d'un montant maximum de cinq cents millions d'euros (500.000.000 EUR) et est soumise aux limites et conditions définies à l'article 6 des Statuts.

5. L'augmentation du capital social de la Société doit être réalisée dans le strict respect des limites et conditions définies à l'article 6 des Statuts, en tenant compte que:

«Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période prenant fin cinq (5) ans suivant la date de publication des présents Statuts au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations à émettre des Warrants et/ou des instruments de dettes convertibles, des obligations convertibles ou des instruments similaires, en ce compris, sans y être limité, des certificats de capital préférentiels (preferred equity certificates), convertible ou non, et à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois, conformément aux dispositions du Contrat d'Investissement et/ou de l'Instrument Warrant comme applicable.

De telles Actions pourront être souscrites et émises sous les termes et conditions déterminés par le conseil d'administration conformément aux dispositions du Contrat d'Investissement et de l'Instrument Warrant comme applicable.

Le conseil d'administration déterminera en particulier:

- si la date d'émission et le nombre d'Actions devant être souscrites et émises;
- si les Actions doivent être offertes par préférence aux Actionnaires existants proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs Actions ou non;
- si une prime d'émission liée aux Actions devant être souscrites et émises sera payée et, le cas échéant, le montant de cette prime d'émission;
- si les Actions seront payées par en espèces ou par un apport en nature;
- si les Actions seront émises suite à l'exercice d'un droit de souscription et/ou de conversion accordé par conseil d'administration conformément aux dispositions du Contrat d'Investissement et/ou de l'Instrument Warrant comme applicable.

Le conseil d'administration pourra déléguer à tout administrateur autorisé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la mission d'accepter les souscriptions et la réception des paiements pour les Actions représentant tout ou partie des montants augmentés du capital social.

A chaque augmentation de capital de la Société par le conseil d'administration endéans les limites du capital autorisé, le présent article 6 sera modifié en conséquence.»

6. En sa réunion du 29 septembre 2005, le Conseil d'Administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de 34.486 EUR (trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-six euros), suivant l'article 6 des Statuts pour porter ainsi le capital social de son montant actuel de trois millions quatre cent cinq mille cinq cent quatorze euros (EUR 3.405.514) à trois millions quatre cent quarante mille euros (3.440.000 EUR), par création et émission de dix-sept mille deux cent quarante-trois (17.243) nouvelles actions, ayant une valeur nominale de deux (2 EUR) chacune (les «Nouvelles Actions»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de soixante-dix-huit mille neuf cents quarante-quatre euros (78.944 EUR), dans les limites du capital autorisé.

7. Les Actions Nouvelles ont été entièrement souscrites le 29 septembre 2005 par ASTER 1 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 102.811, et constituée en vertu d'un acte reçu le 30 août 2004, et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 1170 du 18 novembre 2004, page 56116.

8. Le Conseil d'Administration a décidé que la libération des Nouvelles Actions et de la prime d'émission devra se faire par apport en nature consistant en en une créance de cent trize mille quatre cent trente euros (113.430 EUR) (la «Créance»).

9. Les Nouvelles Actions et de la prime d'émission ont été entièrement libérées le 29 septembre 2005 par ASTER 1 S.A. un apport en nature consistant dans la Créance, laquelle a été supervisée par ERNST & YOUNG, ayant son siège social au 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach (Luxembourg), Grand-Duché de Luxembourg, réviseur d'entreprise et son rapport daté du 29 septembre 2005 conclut en ces termes:

10. «6. Conclusion

«Sur base des travaux effectués décrits ci-dessus, nous n'aucune aucune observation à évoquer sur la valeur de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des 17.243 actions d'une valeur nominale de 2 EUR, chacune devant être échangées, ensemble avec la prime d'émission globale de 78.944 EUR. La valeur totale de cette contribution est de 113.430 EUR.

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES

Société à responsabilité limitée. Réviseur d'entreprises

Karen Wauters

Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg

September 29th 2005».

Le rapport restera ci-annexé. signé ne varietur par les comparants.

11. Le Conseil d'Administration a également décide de donner pleins pouvoirs à M. Hubert Janssen d'exécuter et de signer par sa seule signature toutes les formalités relatives à cette augmentation de capital.

12. Les documents justificatifs de la souscription et de la libération des Nouvelles Actions et de la prime d'émission ont été présentés au notaire soussigné, qui en prend acte expressément.

13. A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'alinéa 5 paragraphe 1^{er} des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à trois millions quatre cent quarante mille euros (3.440.000 EUR), représenté par un million sept cent vingt mille (1.720.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (2 EUR) chacune.

14. A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'alinéa 6 paragraphe 1^{er} des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

La Société dispose d'un capital autorisé d'un montant maximum de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent soixante-cinq mille cinq cent quatorze (499.965.514 EUR)».

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué à la somme de trois mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2005, vol. 25CS, fol. 88, case 1. – Reçu 1.134,30 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2005.

J. Elvinger.

(100032.3/211/238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

ASTER 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 102.802.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

J. Elvinger.

(100033.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

INTEURO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 93.041.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02777, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Signature.

(098853.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

OIKIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 42.417.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04204, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Signature.

(098852.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

OIKIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 42.417.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04203, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Signature.

(098855.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

OIKIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 42.417.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04202, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Signature.

(098858.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

GD FID LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 81.090.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04508, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Pour GD FID LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(098827.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

INTERNATIONAL WINE CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.222.600,-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 101.907.

Le bilan et le comptes de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02566, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Pour INTERNATIONAL WINE CORPORATION, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

(098930.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

THE AIG AFRICAN INFRASTRUCTURE FUND HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 101.959.

In the year two thousand and five, on the fourth day of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

THE AIG AFRICAN INFRASTRUCTURE FUND LLC, a limited liability company incorporated and existing under the law of Mauritius, having its registered office at 3rd Floor Les Cascades, Edith Cavell Street, Port Louis, Mauritius, registered with the Mauritius Commercial registry under number 20272/24109,

here represented by Florence Bal, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 4 November 2005 in Washington, DC (USA), which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole partner of THE AIG AFRICAN INFRASTRUCTURE FUND HOLDING, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number B 101.959, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 6 July 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 4 October 2004, number 983. The articles of incorporation were last modified by a deed of the undersigned notary on 31 May 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to create new class C shares (the «Class C shares») and new class D shares (the «Class D shares») in addition to the existing Class A shares and Class B shares. All of the Class A shares, Class B shares, Class C shares and Class D shares shall bear the same rights and obligations.

Second resolution

The sole partner decides to increase the share capital from its current amount of one million nine hundred seventy-five thousand Euro (EUR 1,975,000.-) up to three million six hundred twenty-five thousand one hundred Euro (EUR 3,625,100.-) through the issue of sixty-six thousand four (66,004) new Class C shares of the Company with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, for a total amount of one million six hundred fifty thousand one hundred twenty Euro fifty-five cent (EUR 1,650,100.-).

All the sixty-six thousand four (66,004) new Class C shares have been subscribed by THE AIG AFRICAN INFRASTRUCTURE FUND LLC, prequalified, for a total amount of one million six hundred fifty thousand one hundred twenty Euro fifty-five cent (EUR 1,650,120.55) and have been paid up by a contribution in kind consisting of an interest-free loan note in an amount of one million six hundred fifty thousand one hundred twenty Euro fifty-five cent (EUR 1,650,120.55) held by THE AIG AFRICAN INFRASTRUCTURE FUND LLC, prequalified, against the Company.

The total contribution of one million six hundred fifty thousand one hundred twenty Euro fifty-five cent (EUR 1,650,120.55) consists of one million six hundred fifty thousand one hundred Euro (EUR 1,650,100.-) allocated to the share capital and twenty Euro fifty-five cent (EUR 20.55) allocated to a share premium account.

The proof of the existence and the value of the contribution have been produced to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the above mentioned capital increase, article 6 of the articles of incorporation is amended and shall now read as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at three million six hundred twenty-five thousand one hundred Euro (EUR 3,625,100.-) represented by four thousand (4,000) Class A shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, seventy-five thousand (75,000) Class B shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and sixty-six thousand four (66,004) Class C shares of the Company with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each. The Class A shares, the Class B shares and the Class C shares shall be referred to as the «shares». All the shares have the same rights.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 19,500.- EUR.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatre novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

THE AIG AFRICAN INFRASTRUCTURE FUND LLC, une limited liability company constituée et régie par la loi de l'Île Maurice, ayant son siège social au 3rd Floor, les Cascades, Edith Cavell Street, Port Louis, Ile Maurice, enregistrée auprès du registre du commerce de l'Île Maurice sous le numéro 20272/24109,

ici représentée par Mlle Florence Bal, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 novembre 2005 à Washington, DC (USA). La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de THE AIG AFRICAN INFRASTRUCTURE FUND HOLDING, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 101.959, constituée suivant acte notarié du notaire soussigné, en date du 6 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 octobre 2004, numéro 983. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 31 mai 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer de nouvelles parts sociales de class C (les «parts sociales de Class C») et de nouvelles parts sociales de Classe D (les «parts sociales de Classe D»). Toutes les parts sociales de Classe A, les parts sociales de Classe B, les parts sociales de Classe C et les parts sociales de Classe D porteront les mêmes droits et obligations.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de son montant actuel de un million neuf cent soixante-quinze mille euros (EUR 1.975.000,-) pour le porter à trois millions six cent vingt-cinq mille cent euros (EUR 3.625.100,-) par l'émission de soixante-six mille quatre (66.004) parts sociales nouvelles de Classe C d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, pour un montant total de un million six cent cinquante mille cent euros (EUR 1.650.100,-).

Toutes les soixante-six mille quatre (66.004) parts sociales nouvelles de Classe C ont été souscrites par THE AIG AFRICAN INFRASTRUCTURE FUND LLC, prédésigné, pour un montant total de un million six cent cinquante mille cent vingt euros cinquante-cinq cent (EUR 1.650.120,55) et ont été payées par apport en nature consistant en une note de prêt sans intérêt d'un montant de un million six cent cinquante mille cent vingt euros cinquante-cinq cent (EUR 1.650.120,55) détenue par THE AIG AFRICAN INFRASTRUCTURE FUND LLC, prédésigné, contre la Société.

L'apport total de un million six cent cinquante mille cent vingt euros et cinquante-cinq cent (EUR 1.650.120,55) consiste en un million six cent cinquante mille cent euros (EUR 1.650.100,-) alloués au capital social et en vingt euros cinquante-cinq cents (EUR 20,55) alloués à la prime d'émission.

Les documents justificatifs de l'existence et de la valeur de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Troisième résolution

A la suite de l'augmentation de capital susmentionnée, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trois millions six cent vingt-cinq mille cent euros (EUR 3.625.100,-) représentée par quatre mille (4.000) parts sociales de Classe A, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, soixante-quinze mille (75.000) parts sociales de Classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et soixante-six mille quatre (66.004) parts sociales de Classe C d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Les parts sociales de Classe A, parts sociales de Classe B, parts sociales de Classe C et les parts sociales de Classe D sont ci-après désignées les «parts sociales». Toutes les parts sociales ont les mêmes droits.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution est évalué environ 19.500,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Bal, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 20, case 1. – Reçu 16.501,20 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2005.

J. Elvinger.

(103779.3/211/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2005.

GRAINGER LUXEMBOURG GERMANY HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 112.062.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the eleventh day of October.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

GRAINGER EUROPE (NO. 2) LIMITED, a company limited by shares formed under the laws of the United Kingdom, having its registered office at First Floor Citygate, ST James' Boulevard, Newcastle Upon Tyne, NE1 4JE, United Kingdom, registered with the United Kingdom Trade Register under the number 5520409,

here represented by Mr Jean Baptiste Barberot, employee, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said power of attorney, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in its articles 7, 10, 11 and 14 the specific rules applying to one-member companies (sociétés à responsabilité limitée unipersonnelles).

Art. 2. The purpose of the Company is the granting of loans or borrowing in any form with or without security and raising of funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt instruments or debt securities, convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise, to any company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest.

The Company may hold participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, control, manage, as well as develop these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, and negotiations or in any manner participate in the establishment, development and control of any company or undertaking or render any assistance to any company or undertaking (whether or not the Company has any participation in such company or undertaking).

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public and in particular carry on any property and real estate related activity. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company is not subject to the provisions of the law of July 31st, 1929, as amended on financial participating companies.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name GRAINGER LUXEMBOURG GERMANY HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Münsbach (Municipality of Schuttrange), Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the board of managers.

The board of managers or the sole manager as the case may be, may decide to open offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400) represented by four hundred ninety-six (496) shares of twenty-five Euro (EUR 25) each.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders general meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles its owner to a proportional right in the Company's assets and profits out of the total number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a resolution of shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital of the Company.

However, if the redemption price exceeds the par value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable amounts are available with regard to the excess purchase price. Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Art. 12. The Company shall not be wound up by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Art. 13. The Company is managed by one or more managers, appointed by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder, either in the constitutive instrument or in a subsequent instrument, for a limited or an undetermined period. The Company's manager(s) may but are not required to be shareholders, and may receive a remuneration or not.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The managers may be dismissed *ad nutum* by resolutions taken by the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve any acts and operations necessary or useful, consistent with the purpose of the Company and provided the terms of the Articles as they may be amended from time to time shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

In case of a sole manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its sole manager.

In case of plurality of managers, the Company will be validly committed towards third parties by the joint signature of two managers, including the signature of one A and one B manager.

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate all or part of his/its powers to one or several *ad hoc* agents.

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least one (1) day in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Notice can be given to each manager verbally or in writing by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

Any such notice shall specify the time, place and agenda of the meeting.

The notice may be waived by the consent, in writing by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

The meeting will be held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of A managers and a majority of B managers present in person, by proxy or by representative, constitute a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means another manager as his proxy.

Any manager may participate in a meeting of the board of managers by phone, video conference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers present or duly represented.

A manager may represent one or several managers.

Except as otherwise required by these articles, decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers present or duly represented, including a majority of A managers and a majority of B managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed jointly by one A manager and one B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed jointly by one A manager and one B manager.

Art. 14. Each manager undertakes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company. As a representative of the Company, he is responsible for the execution of his mandate.

Art. 15. The shareholders' resolutions shall be adopted at general meetings. The sole shareholder assumes all powers conferred to the shareholders' general meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In such a case, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions, and the whole text of the resolutions to be taken shall be sent to all shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, telefax or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolutions.

Shareholders' meetings may always be convened by the Company's manager(s), or by shareholders holding more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least eight (8) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least twenty-one (21) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company are present or represented and as they are adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority in number of shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the share Company's capital.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. The Company's accounting year starts on the first of October and ends on the thirtieth of September of the same year.

Art. 17. As of the end of each accounting year, the Company's balance sheet and the profit and loss account are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of all debts owed to and by the Company, with an annex summarising all its commitments, and the debts of the managers, statutory auditors and shareholders towards the Company.

The Company's manager(s) prepares the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder either personally or through a proxyholder, may inspect the above inventory and the balance sheet, at the Company's registered office.

The balance sheet and the profit and loss account shall be submitted to the shareholders for approval who shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the manager(s).

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation, expenses, charges and provision, represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 19. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends before the end of the current financial year, including during the first financial year, under the following conditions.

The manager or the board of managers has to establish an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution, such interim balance sheet being evidenced by the report of an independent auditor.

The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 20. The wind up and the liquidation of the Company shall be decided by an extraordinary shareholders meeting before a Luxembourg notary.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, shall appoint one or more liquidators that will carry out the liquidation, shall specify the powers of such liquidator(s) and determine his/their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company, if any, shall be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirtieth of September 2006.

Subscription - Payment

The four hundred ninety-six (496) shares of twenty-five Euro (EUR 25) each have been subscribed by GRAINGER EUROPE (NO. 2) LIMITED, prenamed, and have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1,200).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Appoint the followings managers:

Category A manager:

- Mr Andrew Cunningham, Deputy Chief Executive and Finance Director, born on July 22nd, 1956 in Fife (United Kingdom), residing at 4, Thorp Avenue, Morpeth, Northumberland NE61 1JT (United Kingdom).

Category B managers:

- Mr Marcel Stéphan, Auditor, born on September 4th, 1951 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange (Grand Duchy of Luxembourg).

- Mr Paul Worth, Réviseur d'Entreprises, born on December 13th, 1952 in Wokingham (United Kingdom), residing at 47, avenue du 10 septembre, L-2551 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

The duration of the managers' mandate is unlimited.

2. Appoint PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., with registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as independent auditor. Its mandate will expire at the general meeting, which will be called to deliberate on the annual accounts as at December 31, 2005.

3. Fix the address of the Company at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le onze octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GRAINGER EUROPE (NO. 2) LIMITED, une société limitée par actions constituée et régie suivant les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au First Floor Citygate, ST James' Boulevard, Newcastle Upon Tyne, NE1 4JE, Royaume-Uni, inscrite auprès du Registre des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro 5520409,

ici représentée par M. Jean-Baptiste Barberot, employé, avec adresse professionnelle au 7, Parc d'Acitivité Syrdall, L-5365 Münsbach, en vertu d'une procuration sousseing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte et d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée, que ledit comparant a déclaré constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en ces articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet de prêter, emprunter avec ou sans garantie et réunir des fonds, et notamment émettre des titres, des obligations, des billets à ordre et autres instruments ou titres de dettes, convertibles ou non, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres, à toute société, filiale directe ou indirecte, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites sociétés, filiales ou sociétés affiliées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect.

La Société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que contrôler, gérer et mettre en valeur ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, ou leur fournir toute assistance (que la Société ait ou n'ait pas de participation dans telle société ou entreprise).

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public et en particulier exercer toute activité de gestion de biens et propriétés immobilières. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société ne relève pas du régime de la Loi du 31 juillet 1929 telle que modifiée sur les sociétés de participations financières.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination GRAINGER LUXEMBOURG GERMANY HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Münsbach (commune de Schuttrange) Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ou le gérant unique, si tel est le cas, peut décider d'ouvrir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cent euros (EUR 12.400) représenté par quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, proportionnellement au nombre total des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales détenues par chaque associé peuvent être transférées en application des prescriptions légales des articles 189 et 190 de la Loi.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales. Un tel rachat ne pourra être décidé que par une décision des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Toutefois, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne pourra être décidé que si des sommes distribuables sont suffisantes par rapport au surplus du prix de rachat. Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Art. 12. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommés par une résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix, ou en cas d'associé unique, par décision de cet associé unique, que ce soit dans l'acte constitutif ou dans un acte postérieur, pour une durée déterminée ou indéterminée. Les gérants de la Société peuvent, mais ne doivent pas obligatoirement être associés, et peuvent recevoir une rémunération ou non.

Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Les gérants sont révocables ad nutum par des résolutions de l'assemblée générale des associés prises à la majorité simple des voix, ou en cas d'associé unique, par décision de cet associé unique.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles, conformément à l'objet social de la Société, et pourvu que les termes des présents statuts ou des statuts modifiés ultérieurement aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société est valablement engagée vis à vis des tiers par la signature de son gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société est valablement engagée vis à vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants, avec obligatoirement la signature d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes les autres conditions de leur mandat.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins un (1) jour avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature même de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les gérants peuvent renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si une majorité de gérants de catégorie A et une majorité de gérants de catégorie B sont présents ou représentés par procuration.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Tout gérant est réputé assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié et permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Sous réserve de ce qui est autrement prévu par les statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés, avec une majorité de gérants de catégorie A et une majorité de gérants de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont retranscrites dans un procès-verbal, qui est signé par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Art. 14. Chaque gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société. Il est responsable de l'exécution de son mandat en tant que représentant de la Société.

Art. 15. Les résolutions des associés doivent être adoptées lors d'assemblées générales. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Dans un tel cas, les décisions des associés peuvent être adoptées par voie de résolutions circulaires, le texte intégral des résolutions devra être envoyé à tous les associés par écrit, soit en faisant parvenir le document original, soit par télégramme, télex, télécopie ou e-mail. Les associés émettront leur vote par la signature du procès-verbal des résolutions circulaires.

Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins huit (8) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins vingt et un (21) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions prises en assemblées générales des associés ne sont valablement adoptées que pour autant que des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société, soient présents ou représentés, et qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

L'associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés selon les prescriptions légales.

Il s'ensuit que l'associé unique prend toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs des gérants.

Sauf pour les opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit.

Art. 16. L'année sociale commence le premier octobre et se termine le trente septembre de la même année.

Art. 17. Chaque année, à la fin de l'exercice social, le bilan et le compte de résultat de la Société sont établis, et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant toutes les dettes de la Société dues à et par la Société, comprenant une annexe résumant tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, commissaires aux comptes et associés à l'égard de la Société.

Le gérant ou les gérants de la Société préparent le bilan et le compte de résultat dans lequel tous les frais de dépréciation nécessaires doivent être pris en compte.

Tout associé, personnellement ou par procuration, peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Le bilan et le compte de résultat doivent être soumis aux associés pour approbation, qui voteront spécifiquement quant à la décharge à donner aux gérants.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements, frais, charges et provisions constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société.

Art. 19. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement de dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, y compris durant le premier exercice social, sous les conditions suivantes:

Le gérant ou le conseil de gérance doit établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, ce bilan intérimaire étant corroboré par le rapport d'un réviseur d'entreprises.

Le montant à distribuer ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 20. La dissolution et la liquidation de la Société doivent être décidées par une assemblée générale extraordinaire des associés tenue devant un notaire Luxembourgeois.

L'assemblée générale des associés ou de l'associé unique, s'il y a lieu, doit nommer un ou plusieurs liquidateurs qui exécuteront la liquidation, déterminera les pouvoirs desdits liquidateurs et leur(s) rémunération.

A la clôture de la liquidation, les bénéfices de la Société, s'il y a lieu, doivent être attribués aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 30 septembre 2006.

Souscription - Libération

Les quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune ont été souscrites par GRAINGER EUROPE (NO. 2) LIMITED, préqualifiée, et ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cent euros (EUR 12.400) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants:

Gérant de catégorie A:

- M. Andrew Cunningham, Deputy Chief Executive and Finance Director, né le 22 juillet 1956 à Fife (Royaume-Uni), demeurant au 4, Thorp Avenue, Morpeth, Northumberland NE61 1JT (Royaume-Uni).

Gérants de catégorie B:

- M. Marcel Stéphany, Auditeur, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange (Grand-Duché de Luxembourg).

- M. Paul Worth, Réviseur d'Entreprises, né le 13 décembre 1952 à Wokingham (Royaume-Uni), demeurant au 47, avenue du 10 septembre, L-2551 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

La durée du mandat des gérants est illimitée.

2. Nommer PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg aux fonctions d'auditeur indépendant. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui délibèrera sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.

3. Fixer l'adresse du siège social au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.B. Barberot, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, vol. 150S, fol. 35, case 3. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

J. Elvinger.

(103683.3/211/431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2005.

**REDEVCO RETAIL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. FOSTER NV).**

Registered office: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 112.066.

—
STATUTES

In the year two thousand five, on the fifteenth of November.
Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held:

An extraordinary general meeting of shareholders of FOSTER N.V., a limited liability company (naamloze vennootschap) organized under the laws of the Netherlands Antilles, with statutory seat in Curaçao, Netherlands Antilles and with registered address 15, Pietermaai, Curaçao, Netherlands Antilles (the «Company») registered in the Curaçao Commercial Register under number 24917(o) incorporated by a deed executed before notary Antonius Adrianus Gerard Smeets, at that time a civil-law notary residing at Curaçao on 31 October 1979. The Articles of Association have lastly been amended by deed of amendment executed before G. C. A. Smeets, a civil-law notary, residing at Curaçao, on 16 June 1988.

The meeting was opened at 10.30 a.m. with Caroline Waucquez, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Marina Muller, employee, residing in Athus.

The meeting elected as scrutineer Raf Bogaerts, tax advisor, residing in Strassen.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Approval of the resolution to convert the Company into a Luxembourg public company limited by shares (société anonyme).

2.- Amendment of the name of the Company into REDEVCO RETAIL LUXEMBOURG S.A.

3.- Change of the corporate purpose into that of a fully taxable Luxembourg holding company (soparfi).

4.- Cancellation of the 70,000 «2.8% non cumulative» preference shares. Amendment of the share capital and conversion of all outstanding ordinary shares into ordinary shares with a nominal value of EUR 25.- each.

5.- Restatement of the Articles of Association.

6.- Statutory appointments.

7.- Determination of the address of the registered office.

8.- Any other step necessary to complete the Company's conversion.

9.- Miscellaneous.

II.- That the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda to prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

V.- That by a deed executed before Andreas Maria Petrus Eshuis, a civil-law notary residing at Curaçao, on the 9 November 2005 it was established that at the unanimous proposal of the board of managing directors of the Company, it was resolved by the general meeting of shareholders of the Company on the 7 November 2005 to convert the Company into a Luxembourg limited liability company (i.e. a Luxembourg société anonyme (S.A.)).

VI.- That according to a legal opinion issued on 9 November 2005 by STvB, lawyers established at Curaçao, the Company has been duly incorporated, is validly existing as a limited liability company (naamloze vennootschap) under the laws of the Netherlands Antilles and can be converted into a Luxembourg limited liability company (i.e. a Luxembourg société anonyme according to the laws of Luxembourg).

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to approve the resolution to convert the Company into a Luxembourg limited liability Company (société anonyme) in accordance with the resolution of the shareholders of the Company taken on 7 November 2005.

The general meeting further acknowledges that the Company will thus be deregistered in Curaçao and registered by way of continuation under the laws of Luxembourg, being thus subject to Luxembourg law in accordance with article 159 of the law of 10 August 1915, as amended, on Commercial Companies.

Second resolution

The general meeting resolves to change the name of the Company into REDEVCO RETAIL LUXEMBOURG S.A.

Third resolution

The general meeting resolves to change the corporate purpose of the Company, which will be a fully taxable Luxembourg holding company (soparfi) and to give article 4 of the Articles of Association the following wording:

«The company has for object the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The company may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The company may also acquire and manage all patents and trademarks and connected licences and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.»

Fourth resolution

The general meeting resolves to cancel the 70,000 «2.8% non cumulative» preference shares. Moreover, the general meeting resolves to decrease the share capital from its current amount of two hundred forty-two thousand five hundred thirty-eight Euro (EUR 242,538.-) to two hundred forty-two thousand five hundred Euro (EUR 242,500.-) by allocation of thirty-eight Euro (EUR 38.-) to the paid in surplus account and to convert all outstanding ordinary shares into nine thousand seven hundred (9,700) ordinary shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, with a total paid in surplus of forty-three thousand seventy-two Euro (EUR 43,072.-).

It results from a report dated 15 November 2005, established by ERNST & YOUNG, an independent auditor in Luxembourg, that the net value of the assets of the Company is at least equal to the share capital.

The conclusion of this report is the following:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the assets and liabilities of FOSTER N.V., which corresponds at least to the shareholder's equity of the Company (EUR 4,992,474.-) and hence its subscribed capital of EUR 242,538.-, its paid in surplus of EUR 43,034.- and its retained earnings of EUR 4,706,902.-.»

Fifth resolution

The general meeting resolves to restate the Articles of Association of the Company which will now read as follows:

Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There exists a public company limited by shares (société anonyme) under the name of REDEVCO RETAIL LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The company has for object the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The company may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The company may also acquire and manage all patents and trademarks and connected licences and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has participation or in which it has a direct or indirect interest.

The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 5. The corporate capital is fixed at two hundred forty-two thousand five hundred Euro (EUR 242,500.-) represented by nine thousand seven hundred (9,700) ordinary shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The shares are registered shares.

The company may repurchase its own shares under the conditions provided by law.

Authorised capital

The corporate share capital may be increased from its present amount to one million Euro (EUR 1,000,000.-) as the case may be by the creation and the issue of new shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

The Board of Directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the 15 November 2005 and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the Board of Directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the Board of Directors or by any persons appointed for such purposes.

Administration - Supervision

Art. 6. The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the company's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles are within the competence of the Board of Directors.

Art. 8. The Board of Directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several counterparts having the same content.

Art. 9. The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the company in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to a previous authorization of the general meeting.

Art. 10. The company is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

Art. 11. The company shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

Fiscal year - General meeting

Art. 12. The company's financial year shall begin on the first day of January of each year and shall end on the last day of December.

Art. 13. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The Board of Directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 14. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the company.

Art. 15. The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The Board of Directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the provisions of the law.

Art. 16. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the 30 June of each year at 11.30 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. The Law of 10 August 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Association do not provide for the contrary.

Appendices

The following documents are attached to this deed i.e.:

1. A copy of the deed of transfer executed before Andreas Maria Petrus Eshuis;
2. A copy of the legal opinion of STvB, lawyers in Curaçao;
3. A copy of the report of the Board of Directors in connection with the authorized capital;
4. A copy of the report of the independent auditor;
5. An attendance list;
6. Proxies of the represented shareholders.

The appearing parties declare that they have read all these documents by themselves before they took the aforesaid resolutions.

Sixth resolution

The general meeting resolves to appoint as directors:

- a) Michel de Groot, licencié en sciences économiques appliquées, born at Kamina (Congo), on the 7 June 1954, with a professional address in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, Chairman of the Board of Directors;
- b) Robert Smeele, economist, born at Gravenhage (Netherlands), on the 9 January 1960, with a professional address in CH-6300 Zug, Grafenauweg 10;
- c) John Drury, lawyer, born at Croydon (England), on the 25 May 1955, with a professional address in W2 2DY London, 1, Connaught Place;
- d) Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, born at Esch-sur-Alzette, on the 27 October 1937, with a professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

The general meeting decides to appoint as auditor:

The company ERNST & YOUNG, with registered office in L-5635 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, registered at the Trade Register of Luxembourg under number B 47.771.

The mandate of the directors and the auditor will end with the General Meeting stating on the Annual Accounts of the year ending 31 December 2005.

Seventh resolution

The General Meeting decides to set the registered office of the Company in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at EUR 63,000.-.

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing parties, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinze novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FOSTER N.V. (naamloze vennootschap), établie sous les lois des Antilles Néerlandaises, avec siège social à Curaçao, Antilles Néerlandaises, 15, Pietermaai, (la «Société») inscrite au registre de commerce de Curaçao sous le numéro 24917(o) constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Antonius Adrianus Gerard Smeets, en ce temps notaire de droit civil de résidence à Curaçao, en date du 31 octobre 1979. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire G. C. A. Smeets, notaire de droit civil, de résidence à Curaçao, en date du 16 juin 1988.

L'Assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Madame Caroline Waucquez, juriste, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raf Bogaerts, conseiller fiscal, demeurant à Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Approbation de la décision de transformer la Société en une société anonyme de droit luxembourgeois.
- 2.- Modification de la dénomination de la Société en REDEVCO RETAIL LUXEMBOURG S.A.
- 3.- Changement de l'objet social de la société en celui d'une société de participations financières pleinement imposable (soparfi).
- 4.- Annulation des 70.000 actions préférentielles 2,8% non cumulatives. Modification du capital social et conversion de toutes les actions ordinaires en circulation en actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.
- 5.- Refonte des statuts.
- 6.- Nominations statutaires.
- 7.- Détermination de l'adresse du siège social.
- 8.- Autres mesures nécessaires à l'accomplissement de la transformation de la Société.
- 9.- Divers.
- II.- Que les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur les points portés à l'ordre du jour.

V.- Que suivant acte signé par-devant Maître Andreas Maria Petrus Eshuis, notaire de droit civil de résidence à Curaçao en date du 9 novembre 2005, il a été établi que sur proposition unanime des membres du Conseil d'Administration de la Société, il a été décidé par l'assemblée générale des actionnaires en date du 7 novembre 2005 de transformer la Société en une société anonyme de droit luxembourgeois.

VI.- Que conformément à une «legal opinion» émise le 9 novembre 2005 par le cabinet d'avocats STvB, établi à Curaçao, la Société a été dûment constituée, existe valablement comme société anonyme (naamloze vennootschap) sous les lois des Antilles Néerlandaises et peut être transformée en une société anonyme de droit luxembourgeois.

Ensuite l'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'approuver la résolution de transformer la Société en une société anonyme de droit luxembourgeois, conformément à la résolution des actionnaires de la Société prise en date du 7 novembre 2005.

L'assemblée générale constate en outre que la Société sera rayée à Curaçao et sera enregistrée pour continuer à fonctionner conformément à l'article 159 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la Société en REDEVCO RETAIL LUXEMBOURG S.A.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la Société qui sera désormais une société luxembourgeoise de participations financières pleinement imposable (soparfi) et par conséquent de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'annuler les 70.000 actions préférentielles 2,8% non cumulatives. En outre, l'assemblée générale décide de réduire le capital social de son montant actuel de deux cent quarante-deux mille cinq cent trente-huit euros (EUR 242.538,-) à deux cent quarante-deux mille cinq cents euros (EUR 242.500,-) par affectation de trente-huit euros (EUR 38,-) au compte prime d'émission et de convertir toutes les actions ordinaires en circulation en neuf mille sept cents (9.700) actions ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, libérées avec une prime d'émission de quarante-trois mille soixante-douze euros (EUR 43.072,-).

Il résulte d'un rapport daté du 15 novembre 2005 établi par la société ERNST & YOUNG, réviseur indépendant à Luxembourg, que la valeur nette des avoirs de la Société est au moins égale au capital social.

Ledit rapport traduit de l'anglais conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées et décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler quant à la valeur des avoirs et des engagements de FOSTER N.V. qui correspond au moins à l'actif net de la Société (EUR 4.992.474,-) et par conséquent à son capital social de EUR 242.538,- à une prime d'émission total payée de EUR 43.034,- et des bénéfices non distribués de EUR 4.706.902,-.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de la refonte des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de REDEVCO RETAIL LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent quarante-deux mille cinq cents euros (EUR 242.500,-) représenté par neuf mille sept cent (9.700) actions ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les actions sont toutes nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Capital autorisé

Le capital social pourra être porté de son montant actuel à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) le cas échéant par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir du 15 novembre 2005 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits ayant le même contenu.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du Conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le 30 juin à 11.30 heures de chaque année à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Annexes

Les documents suivants seront annexés à la présente minute à savoir:

1. Une copie de l'acte de transfert reçu par Maître Andreas Maria Petrus Eshuis;
2. Une copie de la «legal opinion» du cabinet d'avocats STvB de Curaçao;
3. Une copie du rapport du Conseil d'Administration en rapport avec le capital autorisé;
4. Une copie du rapport du réviseur d'entreprises indépendant;
5. Une liste de présence;
6. Les procurations des actionnaires représentés.

Les comparants déclarent avoir procédé par eux-mêmes à la relecture des documents ci avant énumérés avant la prise de résolutions.

Sixième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions d'administrateur:

- a) Monsieur Michel de Groote, licencié en sciences économiques appliquées, né à Kamina (Congo), le 7 juin 1954, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, Président du Conseil d'Administration.
- b) Monsieur Robert Smeele, économiste, né à Gravenhage (Pays-Bas), le 9 janvier 1960, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg, 10.
- c) Monsieur John Drury, avocat, né à Croydon (Angleterre), le 25 mai 1955, avec adresse professionnelle à W2 2DY Londres, 1, Connaught Place.
- d) Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, né à Esch-sur-Alzette, le 27 octobre 1937, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée générale nomme aux fonctions de commissaire:

La société anonyme ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5635 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 47.771.

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels du 31 décembre 2005.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le siège social de la Société au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ EUR 63.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Waucquez, R. Bogaerts, M. Muller, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, vol. 150S, fol. 80, case 1. – Reçu 49.924,74 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2005.

F. Baden.

(103696.3/200/430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2005.

KING GEORGE HOLDINGS LUXEMBOURG IIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: USD 75,000.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 104.271.

In the year two thousand and five, on the ninth day of August.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PAUL ROYALTY FUND HOLDINGS II, a California general partnership (hereinafter PRFH II), having its registered office in 50 California Street, Suite 3000, San Francisco, CA 94111, USA,

here represented by Mrs Angélique Badot, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 8 August 2005.

Said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of KING GEORGE HOLDINGS LUXEMBOURG IIA, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 104.271, incorporated pursuant to a notarial deed of 23 November 2004 of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, of 4 February 2005, number 104 (hereafter the «Company»).

The agenda of the meeting shall be as follows:

Agenda:

1. Amendment of the scope of the purpose of the Company, described under Article 2 of the Articles of Association, which shall now be worded as follows:

«The purpose of the Company is the holding and making of investments, in any form whatsoever, including, without limitation in Luxembourg and foreign companies, and any other type of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of participations or securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may incur or assume indebtedness in any form and create, grant or suffer to exist liens on the assets of the Company.

The Company may further guarantee, make loans, extend credit to or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.»

2. Modification of the specific rights of the Independent Manager contained under Article 17 of the Articles of Association.

3. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the whole corporate capital, requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole member resolved to modify the corporate purpose of the company in order to enlarge its scope.

As a consequence, the sole member decided to modify Article 2 of the Articles of Association of the Company which shall now read as follows:

«**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding and making of investments, in any form whatsoever, including, without limitation in Luxembourg and foreign companies, and any other type of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of participations or securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may incur or assume indebtedness in any form and create, grant or suffer to exist liens on the assets of the Company.

The Company may further guarantee, make loans, extend credit to or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.»

Second resolution

The sole member further resolved to modify the specific veto rights of the Independent Manager listed under Article 17 of the Articles of Association, with regard to certain actions of the Company listed therein. It is thus decided that the scope of the rights of the Independent Manager shall be enlarged by deleting the exception to actions contemplated by Article 2 of the Articles of Association of the Company.

As a consequence, Article 17 of the Articles of Association of the Company shall now read as follows:

«**Art. 17.** The Company shall not, without the written consent or ratification of the specific act by the Independent Manager by written instrument executed by the Independent Manager, take any of the following actions:

- (i) incur or assume any indebtedness;
- (ii) take any act which would make it impossible to carry on the ordinary business of the Company;
- (iii) possess assets of the Company, or assign assets of the Company, for purposes other than the Company's purpose;
- (iv) make any loans or extend any credit to, or acquire any indebtedness of any of the members;
- (v) perform any act that would subject the members to liability as a member in any jurisdiction;
- (vi) acquire any equity securities of any of the members;
- (vii) merge or consolidate with or into any other person, or sell, lease, assign, transfer or otherwise dispose of all or substantially all of its assets;
- (viii) amend this document;
- (ix) create, grant or suffer to exist any liens on the assets of the Company;
- (x) confess any judgment against the Company;
- (xi) acquire any asset.»

There being no further business the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their names, first names, civil status and residences, said persons signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le neuf août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PAUL ROYALTY FUND HOLDINGS II, une société en nom collectif de l'Etat de Californie (ci-après PRHF II), ayant son siège social au 50 California Street, Suite 3000, San Fransisco, CA 94111, USA, ici représentée par Mme Angélique Badot, LL.M., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 8 août 2005.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'unique associé de KING GEORGE HOLDINGS LUXEMBOURG IIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la Section B, numéro 104.271, constituée suivant acte reçu en date du 23 novembre 2004, par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 104 du 4 février 2005 (ci-après, la «Société»).

L'ordre du jour de l'assemblée se compose comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de l'étendue de l'objet de la Société, décrit à l'Article 2 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet la détention et la réalisation d'investissements, sous quelque forme que ce soit, y compris, et ce sans restriction, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres types de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou toute autre forme de participations ou de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également contracter ou supporter toute forme d'endettement et créer, accorder ou laisser subsister toutes sûretés sur les actifs de la Société.

La Société peut, de plus, garantir, consentir des prêts, consentir un crédit ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»

2. Modification des droits particuliers du Gérant Indépendant contenus dans l'Article 17 des Statuts de la Société.

3. Divers.

Après avoir analysé les différents points à l'ordre du jour, le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la Société afin d'étendre son objet.

En conséquence, l'associé unique décide de modifier l'Article 2 des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société a pour objet la détention et la réalisation d'investissements, sous quelque forme que ce soit, y compris, et ce sans restriction, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres types de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou toute autre forme de participations ou de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également contracter ou supporter toute forme d'endettement et créer, accorder ou laisser subsister toutes sûretés sur les actifs de la Société.

La Société peut, de plus, garantir, consentir des prêts, consentir un crédit ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide également de modifier le droit de veto particuliers du Gérant Indépendant listés à l'Article 17 des Statuts de la Société, en ce qui concerne certains actes de la Société qui y sont énumérés. Il est donc décidé que l'étendue des droits du Gérant Indépendant sera élargie en supprimant les exceptions aux actes envisagés par l'Article 2 des Statuts de la Société.

En conséquence, l'Article 17 des Statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 17.** La Société ne pourra, sans l'accord écrit ou la ratification de l'acte précis par le Gérant Indépendant au moyen d'un écrit signé du Gérant Indépendant, prendre les mesures suivantes:

- (i) contracter ou assumer tout type d'endettement;
- (ii) faire des actes rendant impossible la poursuite de l'activité normale de la Société;
- (iii) posséder des actifs de la Société, ou céder des actifs de la Société, à des fins distinctes de l'objet de la Société;
- (iv) accorder des prêts ou étendre des crédits à, ou acquérir toute dette d'un de ses membres;
- (v) effectuer tout acte pouvant engager la responsabilité des membres en tant que membre devant toute juridiction;
- (vi) acquérir toutes parts sociales détenue par tout membre;
- (vii) fusionner avec ou dans toute autre entité, ou vendre, louer, céder, transférer ou aliéner de toute autre manière ou presque tous ses actifs;
- (viii) modifier le présent document;
- (ix) constituer, accorder ou laisser subsister toutes sûretés sur les actifs de la Société;
- (x) faire un aveu concédant jugement à l'encontre de la Société;
- (xi) faire l'acquisition d'actifs.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Badot, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2005, vol. 149S, fol. 66, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2005.

J. Elvinger.

(103780.3/211/177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2005.

KING GEORGE HOLDINGS LUXEMBOURG IIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 75.000.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 104.271.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2005.

J. Elvinger.

(103781.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2005.

EXPANDING INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 43.797.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03887, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(098830.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

UNIGRA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 43.748.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03891, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(098832.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

VEROPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.148.

Le bilan au 31 juillet 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03993, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(098833.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

F.R. SUNRISE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.819.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03995, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(098835.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

WINTERTHUR-EUROPE ASSURANCES, Société Anonyme.

Siège de la société mère: avenue des Arts, Bruxelles
Adresse de la succursale: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 7.926.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04344, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(098836.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

DYNABRADE EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 2, Op Tomm.
R. C. Luxembourg B 31.597.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03895, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(098846.3/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

MIELE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1010 Luxembourg, 20, rue Christophe Plantin.
R. C. Luxembourg B 15.429.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03892, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(098849.3/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

ATHIS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 97.980.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02772, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Signature.

(098851.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

S.H.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 73.296.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BK01998, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Signature.

(098857.4/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

BALTHAZAR PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 96.734.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04199, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Signature.

(098867.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

BALTHAZAR PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 96.734.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04201, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Signature.

(098864.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

S.H.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 73.296.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK02000, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Signature.

(098859.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

T.M. FIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 72.815.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03837, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Signature.

(098861.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

EURO DIRECTORY, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 48.461.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01238, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Signature.

(098862.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

POWERGEN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.500.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 79.618.

Le bilan au 15 janvier 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02610, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour la société

Signature

Gérant

(098863.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

THEODULE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 106.959.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés
réunie au siège social à Luxembourg, le 10 octobre 2005 à 10.00 heures*

Apport des 125 parts sociales au Trust KIWI du droit de Nouvelle Zélande de sorte que le registre des associées précise le nouvel actionnariat suivant:

125 parts sociales détenues par le Trust KIWI de droit de Nouvelle Zélande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK04049. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099072.3/817/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

CABINET ERMAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 41.697.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK02020, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Signature.

(098865.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

UNITED MARKET RESEARCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 216.713.300.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 96.558.

Le bilan au 30 avril 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02614, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour la société

Signature

Gérant

(098868.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

ILRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 46, rue du Cimetière.
R. C. Luxembourg B 16.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02812, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour Ilres S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(098869.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

KELLY SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 36.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02813, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour KELLY SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(098878.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

RENDITE LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 78.423.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03913, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Signature.

(098890.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

18672

GEARBOX EVENT LOGISTICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3521 Dudelange, 4, rue Karl Marx.
R. C. Luxembourg B 88.432.

Monsieur,

Par la présente nous avons le regret de vous soumettre notre démission en tant que Commissaire aux Comptes de votre estimée société avec effet immédiat.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.

Luxembourg, le 2 août 2004.

HIFIN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK04087. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099111.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

GEARBOX EVENT LOGISTICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3521 Dudelange, 4, rue Karl Marx.
R. C. Luxembourg B 88.432.

Monsieur,

Par la présente j'ai le regret de vous soumettre ma démission en tant qu'administrateur de votre estimée société avec effet immédiat.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

Luxembourg, le 2 août 2004.

A. Vasseur.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK04106. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099117.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

GEARBOX MOTOR SPORT EVENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3521 Dudelange, 4, rue Karl Marx.
R. C. Luxembourg B 88.264.

Monsieur,

Par la présente nous avons le regret de vous soumettre notre démission en tant que Commissaire aux Comptes de votre estimée société avec effet immédiat.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.

Luxembourg, le 2 août 2004.

HIFIN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK04085. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099107.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

GEARBOX MOTOR SPORT EVENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3521 Dudelange, 4, rue Karl Marx.
R. C. Luxembourg B 88.264.

Monsieur,

Par la présente j'ai le regret de vous soumettre ma démission en tant qu'administrateur de votre estimée société avec effet immédiat.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

Luxembourg, le 2 août 2004.

A. Vasseur.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK04098. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099116.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.
